

MAIRIE DE BRIE - 16590

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 24

Procurations : 3

Votants : 27

L'an deux mil vingt cinq

Le : **29 septembre**

Le Conseil Municipal de la commune de BRIE – 16590 –

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Michel BUISSON**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **23 septembre 2025**

OBJET : D2025-7-6

Biens vacants sans maître
Succession Edmond Roux

Présents : BERTHELON S ; BOUCHERIT D ; BOURGADE L ; BUISSON M ; CHASLARD B
CHAUSSAT C ; CORNELIUS M ; DULAIS N ; FORESTIER-BRUN F ; GAUDILLIERE M
GERACI F ; GUERIN S ; HELION P ; IMARD C ; JOUANNET J ; LACOURARIE S ; MASSON G
MOREAU D ; MOUMANEIX P ; NARDOU JP ; ROUHIER D ; THOS F ; URBAJTEL P ; VRIET L

Ont donné procuration : BRIANCON JP à LACOURARIE S ; MOINARD BOUTENEGRE M à
BUISSON ; M VIEUILLE R à HELION P

Secrétaire de séance : Michel GAUDILLIERE

Les articles L 1123.1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques définissent les biens considérés comme n'ayant pas de maître et précisent les modalités et procédures d'acquisition de ces biens.

En vertu de l'article L 1123.1 est considéré comme n'ayant pas de maître, un bien qui fait partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté.

Monsieur Edmond ROUX, décédé le 29 mars 1989, était propriétaire de la parcelle cadastrée AM 57 située 290 rue de l'observatoire Chez Couprie -16590 BRIE.

Une recherche a été faite afin de trouver d'éventuels successibles :

- auprès du Service de Publicité Foncière
- auprès du Tribunal Judiciaire d'Angoulême
- auprès de France Domaines

Le dernier propriétaire étant décédé depuis plus de 30 ans et l'ensemble des démarches pour rechercher des successibles s'étant révélées infructueuses, la parcelle AM 57 peut être définitivement qualifiée de bien sans maître. Cette parcelle revient donc de plein droit à la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'incorporer dans le domaine privé de la commune la parcelle cadastrée AM 57 sise 290 rue de l'Observatoire - Chez Couprie - 16590 BRIE**
- **de préciser que cette incorporation sera constatée par arrêté municipal**

AR Prefecture

016-211600614-20250929-D2025_8_6-DE
Reçu le 02/10/2025

- **d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures relatives et à signer les actes relatifs à ce dossier**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou Notifié

Le :

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 2 octobre 2025

Pour copie conforme :

En Mairie, le 2 octobre 2025

Le Maire,

Michel BUISSON